

**DELIBERATION N° 2011/06-03 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2010**

**Rapporteur : Monsieur LAMY**

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de fonctionnement lorsque tout ou partie de ceux-ci sont transférés en section d'investissement et que cette dernière est excédentaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats dégagés à l'issue de l'exercice comptable 2010 et celui-ci est conforme au Compte Administratif 2010 de la commune.

	Résultat Compte Administratif 2009	Virement à la section d'investissement	Résultat des opérations de l'exercice 2010	Résultats de clôture de l'exercice 2010
Investissement	1 442 075,68 €		127 867,60 €	1 569 943,28 €
Fonctionnement	555 160,07 €	555 160,07 €	223 075,14 €	223 075,14 €
<b>Ensemble</b>	<b>1 997 235,75 €</b>	<b>555 160,07 €</b>	<b>350 942,74 €</b>	<b>1 793 018,42 €</b>

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice comptable 2010 de la manière suivante :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2010</b>	<b>223 075,14 €</b>
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserve (c/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés)	223 075,14 €

Cette affectation couvre en priorité les restes à réaliser et les besoins de financement de la section d'investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

L'excédent d'investissement de l'exercice comptable 2010 d'un montant de 1 569 943,28 € est automatiquement repris en recettes de la section d'investissement de l'exercice comptable suivant et ne fait pas l'objet d'une affectation. Il sera imputé au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

L'ensemble des résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'affecter au Budget Supplémentaire 2011 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) en recettes de la section d'investissement, l'excédent de clôture de l'exercice comptable 2010 dégagé en section de fonctionnement pour un montant de 223 075,14 €.